Mission Locale HAUTE-GARONNE | Eclaireur d'avenir

NOTE D'INFORMATION DU 16 décembre 2022
Référence 2022 – N°40

De Nadège CARREL – Directrice
A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne

Première mesure de sobriété énergétique :
19 degrés de chauffe maximum dans tous les sites de la Mission Locale Haute-Garonne

La commission européenne a défini en 2011 la responsabilité sociétale (ou sociale) des entreprises (RSE) comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». La **R**esponsabilité **S**ociétale (ou **S**ociale) des **E**ntreprises est un « concept dans lequel les entreprises/associations intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».

En résumé, la RSE est un concept visant la contribution des entreprises/associations à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Dans le cadre du dialogue social et après échange avec vos représentants, La Mission Locale Haute-Garonne a acté de se lancer dans une démarche RSE dès le début de l'année 2023.

Pourquoi intégrer une démarche RSE ?
La RSE est une voie à suivre pour permettre à l'entreprise/association de se préparer aux défis auxquels nous sommes tous confrontés (climat, raréfaction des ressources…). C'est une belle occasion de partager avec les jeunes, les partenaires, les salarié-e-s notre engagement dans une démarche responsable et durable.
Intégrer une démarche RSE dans le fonctionnement de notre structure implique de mesurer et évaluer l'impact de nos activités en matière environnementale et sociétale (ex : consommation d'eau, d'énergie, de papier, utilisation de produits recyclables plus respectueux de l'environnement…), c'est ce que nous faisons déjà sur certains points et déploierons dans les prochains mois dans le cadre d'un plan global travaillé avec les représentants du personnel.

Le plan de sobriété énergétique
Il a été présenté le 6 octobre 2022 par le gouvernement et a été réalisé en concertation avec l'ensemble des fédérations et organisations professionnelles. Il énumère un ensemble de mesures concrètes afin de réduire la consommation d'énergie des entreprises/associations.

Chauffer les locaux afin d'y maintenir une température maximale de 19 degrés et baisser la température à 16° et à 8° lorsque le bâtiment est fermé plus de 3 jours est une de ces mesures et nous vous demandons de la respecter sur chacun des sites. Se vêtir en conséquence est important, la position statique au bureau pouvant donner une sensation de froid. Nous pensons que c'est une question d'habitude et que collectivement le jeu en vaut la chandelle !

Notre mission et appui auprès des jeunes ne peut écarter la préservation de leur futur sans parler de notre propre futur et celui de nos familles ! Cela ne peut laisser indifférent ! Je suis confiante car je ne doute pas que chacun d'entre vous aura à cœur de s'impliquer dans ce projet collectif et que la sobriété énergétique rejoindra naturellement les valeurs que nous prônons et défendons au sein de la Mission Locale Haute-Garonne.

Nadège CARREL
Directrice

